

Image not found or type unknown



## Assurance accidents domestiques

Par **rmellet\_old**, le **30/11/2007** à **15:22**

suite à un accident très grave (perte de la vue) d'une personne venant aider un dimanche chez son beau-frère, AXA dit n'avoir rien à indemniser; AXA est l'assurance à la fois de la victime et de son beau-frère, donc juge et partie.rnrnOu l'épouse de la victime peut-elle obtenir un conseil et une information valables sans déboursier une fortune. Pour les avocats et les notaires il y a des consultations gratuites: y a-t-il un équivalent ou presque pour les assurances?